

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1625 Colle structurale - 1624 résine

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1624

Page 1 de 19

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

1625 Colle structurale - 1624 résine

#### Autres désignations commerciales

Produit 1625: 1624 résine + 1600 Durcisseur

Groupe du produit:

UFI: 2FG4-40PX-A003-3K8R

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/de la préparation

Adhésifs et produits d'étanchéité

#### Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

### 1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Société: Kisling AG  
Rue: Motorenstrasse 102  
Lieu: CH-8620 Wetzikon  
Téléphone: +41 58 272 0 272  
E-mail: customerservice@kisling.com  
Interlocuteur: Product Compliance Téléphone: +49 7940 5096 143  
E-mail (Interlocuteur): compliance@kisling.com  
Internet: www.kisling.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 145 (24 h) (Inland/intérieur du pays/nell'entroterra)  
+41 44 251 51 51 (aus dem Ausland/de l'étranger/dall'estero)  
24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou de la préparation

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Dam. 1; H318  
Skin Sens. 1; H317  
STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

méthacrylate de méthyle  
méthacrylate de n-butyle  
résine époxy (Mn <= 700)  
acide méthacrylique  
Zinc methacrylate  
1,3-bis[12-hydroxy-octadecamide-N-methylene]-benzene  
Octadecanoic acid, 12-hydroxy-, reaction products with ethylenediamine  
Silicone acrylate

**Mention** Danger  
**d'avertissement:**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1625 Colle structurale - 1624 résine

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1624

Page 2 de 19

#### Pictogrammes:



#### Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: Danger

#### Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H317-H318

#### Conseils de prudence

P280-P305+P351+P338-P310

### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Préparations

#### Caractérisation chimique

Mélanges

#### Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
80-62-6	méthacrylate de méthyle			30 - < 50 %
	201-297-1	607-035-00-6	01-2119452498-28	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H225 H315 H317 H335			

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

<b>1625 Colle structurale - 1624 résine</b>	
Révision: 27.01.2026	Code du produit: 1624
Page 3 de 19	

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE	
	N° Index	
	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	
97-88-1	méthacrylate de n-butyle	30 - < 50 %
	202-615-1	607-033-00-5
		01-2119486394-28
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H226 H315 H319 H317 H335	
25068-38-6	résine époxy (Mn <= 700)	1 - < 5 %
	500-033-5	603-074-00-8
		01-2119456619-26
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H411	
79-41-4	acide méthacrylique	1 - < 3 %
	201-204-4	607-088-00-5
		01-2119463884-26
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H311 H332 H302 H314 H318 H335	
52628-03-2	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, phosphate	1 - < 5 %
	258-053-2	
		01-2119980575-25
	Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1B; H314 H318 H317	
13189-00-9	Zinc methacrylate	1 - < 5 %
	236-144-8	
		01-2119976363-30
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1; H302 H319 H317 H400	
911674-82-3	1,3-bis[12-hydroxy-octadecamide-N-methylene]-benzene	0,1 - < 1 %
	423-300-7	
		01-0000016979-49
	Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 4; H317 H413	
38668-48-3	1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol	0,1 - < 1 %
	254-075-1	
		01-2119980937-17
	Acute Tox. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H300 H319 H412	
100545-48-0	Octadecanoic acid, 12-hydroxy-, reaction products with ethylenediamine	0,1 - < 1 %
	309-629-8	
		01-2119979085-27
	Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H317 H412	
125455-52-9	Silicone acrylate	0,1 - < 1 %
	603-070-6	
	Skin Sens. 1B; H317	
79-10-7	acide acrylique	0,1 - < 1 %
	201-177-9	607-061-00-8
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H226 H332 H312 H302 H314 H318 H335 H400 H411	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
80-62-6	201-297-1	méthacrylate de méthyle	30 - < 50 %
		par inhalation: CL50 = 29,8 mg/l ( vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 7900 mg/kg	
97-88-1	202-615-1	méthacrylate de n-butyle	30 - < 50 %
		dermique: DL50 = 10181 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 17900 mg/kg	

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1625 Colle structurale - 1624 résine

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1624

Page 4 de 19

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
25068-38-6	500-033-5	résine époxy (Mn ≤ 700)	1 - < 5 %
		Skin Irrit. 2; H315: ≥ 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: ≥ 5 - 100	
79-41-4	201-204-4	acide méthacrylique	1 - < 3 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 500 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1320 mg/kg Eye Dam. 1; H318: ≥ 3 - 100 Eye Irrit. 2; H319: ≥ - < 3 STOT SE 3; H335: ≥ 1 - 100	
52628-03-2	258-053-2	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, phosphate	1 - < 5 %
		par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
13189-00-9	236-144-8	Zinc methacrylate	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = > 5.32 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = ca. 500 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1	
38668-48-3	254-075-1	1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol	0,1 - < 1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 25 - < 200 mg/kg	
79-10-7	201-177-9	acide acrylique	0,1 - < 1 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg STOT SE 3; H335: ≥ 1 - 100	

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

###### Indications générales

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

###### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

###### Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

###### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

###### Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires  
Peut irriter les voies respiratoires. Dyspnée.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Extincteur à sec

###### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Produits de combustion dangereux, Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1625 Colle structurale - 1624 résine

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1624

Page 5 de 19

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### **Information supplémentaire**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Évacuer la zone.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

##### **Pour le nettoyage**

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

##### **Autres informations**

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas affecter les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où le mélange est utilisée.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

##### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

##### **Information supplémentaire**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

##### **Conseils pour le stockage en commun**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1625 Colle structurale - 1624 résine

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1624

Page 6 de 19

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucune mesures particulières ne sont exigées.

Classes d'entreposage: 3 (Liquides inflammables)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
79-10-7	Acide acrylique	10	29		VME 8 h	S, SSC	
		20	59		VLE courte durée		
79-41-4	Acide méthacrylique	50	180		VME 8 h	SSC	
		100	360		VLE courte durée		
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	50	210		VME 8 h	S, SSC	
		100	420		VLE courte durée		

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
80-62-6	méthacrylate de méthyle			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	348,4 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	208 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	416 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	13,67 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	1,5 mg/cm <sup>2</sup>
	Salarié DNEL, aigu	dermique	local	1,5 mg/cm <sup>2</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	74,3 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	local	104 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, aigu	par inhalation	local	208 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systemique	8,2 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	local	1,5 mg/cm <sup>2</sup>
	Utilisateur privé DNEL, aigu	dermique	local	1,5 mg/cm <sup>2</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	8,2 mg/kg p.c./jour
97-88-1	méthacrylate de n-butyle			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	415.9 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	409 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	5 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	1 %
	Salarié DNEL, aigu	dermique	local	1 %
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	66.5 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	local	366.4 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systemique	3 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	local	1 %
	Utilisateur privé DNEL, aigu	dermique	local	1 %
79-41-4	acide méthacrylique			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	39.3 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	44 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	4.25 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	0.38 mg/cm <sup>2</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	11.7 mg/m <sup>3</sup>

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1625 Colle structurale - 1624 résine

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1624

Page 7 de 19

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	local	8.8 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systemique	5.35 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	local	0.23 mg/cm <sup>2</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	5.35 mg/kg p.c./jour
52628-03-2	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, phosphate			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	7.04 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	1.74 mg/m <sup>3</sup>
13189-00-9	Zinc methacrylate			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	5.28 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	0.749 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	0.931 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systemique	0.268 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0.268 mg/kg p.c./jour
38668-48-3	1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	2.47 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	0.7 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0.25 mg/kg p.c./jour
100545-48-0	Octadecanoic acid, 12-hydroxy-, reaction products with ethylenediamine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0.308 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	local	0.055 mg/m <sup>3</sup>
79-10-7	acide acrylique			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	30 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systemique	30 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	30 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	30 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	3.6 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, aigu		par inhalation	systemique	3.6 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	local	3.6 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, aigu		par inhalation	local	3.6 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0.4 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, aigu		par voie orale	systemique	1.2 mg/kg p.c./jour

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
80-62-6	méthacrylate de méthyle	
Eau douce		0,94 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,69 mg/l
Eau de mer		0,094 mg/l
Sédiment d'eau douce		10,2 mg/kg
Sédiment marin		1,02 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		1,48 mg/kg
97-88-1	méthacrylate de n-butyle	
Eau douce		0.017 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.056 mg/l

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1625 Colle structurale - 1624 résine

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1624

Page 8 de 19

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
Eau de mer		0.002 mg/l
Sédiment d'eau douce		4.73 mg/kg
Sédiment marin		0.473 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		31.7 mg/l
Sol		0.935 mg/kg
79-41-4	acide méthacrylique	
Eau douce		0.82 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.45 mg/l
Eau de mer		0.082 mg/l
Sédiment d'eau douce		3.09 mg/kg
Sédiment marin		0.309 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		0.137 mg/kg
52628-03-2	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, phosphate	
Eau douce		0.068 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.68 mg/l
Eau de mer		0.007 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.481 mg/kg
Sédiment marin		0.048 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0.546 mg/l
Sol		0.056 mg/kg
13189-00-9	Zinc methacrylate	
Eau douce		0.00056 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.0056 mg/l
Sédiment d'eau douce		6.14 mg/kg
Sédiment marin		0.614 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		1.23 mg/kg
38668-48-3	1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol	
Eau douce		0.017 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.17 mg/l
Eau de mer		0.002 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.163 mg/kg
Sédiment marin		0.016 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		199.5 mg/l
Sol		0.023 mg/kg
100545-48-0	Octadecanoic acid, 12-hydroxy-, reaction products with ethylenediamine	
Sédiment d'eau douce		0.058 mg/kg
Sédiment marin		0.0058 mg/kg
Sol		0.484 mg/kg
79-10-7	acide acrylique	
Eau douce		0.003 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.001 mg/l
Eau de mer		0.0003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.024 mg/kg
Sédiment marin		0.002 mg/kg
Intoxication secondaire		30 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0.9 mg/l
Sol		1 mg/kg

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**1625 Colle structurale - 1624 résine**

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1624

Page 9 de 19

### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.  
NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm, Temps de pénétration 480 min

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

##### Protection de la peau

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre: A/P2

##### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	de couleur crème
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

#### Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 100 °C	
Inflammabilité:	non déterminé	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Point d'éclair:	10 °C	
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
Température de décomposition:	non déterminé	Test Series H, part II,28
pH-Valeur:	non déterminé	
Viscosité cinématique:	non déterminé	
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur (à 20 °C):	37 hPa	
Densité (à 20 °C):	1,03 g/cm <sup>3</sup>	

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1625 Colle structurale - 1624 résine

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1624

Page 10 de 19

Densité relative: non déterminé  
 Densité de vapeur relative: non déterminé

#### 9.2. Autres informations

##### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion  
 Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes  
 non déterminé

##### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé  
 Teneur en corps solides: non déterminé  
 Viscosité dynamique: non déterminé

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.  
 Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 5000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 50 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 12,5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1625 Colle structurale - 1624 résine

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1624

Page 11 de 19

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
80-62-6	méthacrylate de méthyle				
	orale	DL50 ca. 7900 mg/kg	Rat	J. Ind. Hyg. Toxicol. 23: 343-351 (1941)	Study to assess the acute oral toxicity
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Study report (1982)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 29,8 mg/l	Rat	J. Dent. Res. 59: 1074 (1980)	Study to assess the acute inhalative tox
97-88-1	méthacrylate de n-butyle				
	orale	DL50 > 17900 mg/kg	Rat	J. Ind. Hyg. Toxicol. 23: 343-351 (1941)	other: pre-guideline development
	cutanée	DL50 10181 mg/kg	Lapin	Amer. Ind. Hyg. Assoc. J. Vol 30 (5): 47	other
79-41-4	acide méthacrylique				
	orale	DL50 1320 mg/kg	Rat	Study report (1977)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 500 mg/kg	Lapin	Fournisseur précédent/Producteur	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			OCDE 403
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
52628-03-2	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, phosphate				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2013)	OECD Guideline 425
13189-00-9	Zinc methacrylate				
	orale	DL50 ca. 500 mg/kg	Rat	Study report (2008)	OECD Guideline 423
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 5.32 mg/l	Rat	Study report (2013)	OECD Guideline 436
38668-48-3	1,1'-(p-tolyimino)dipropan-2-ol				
	orale	DL50 > 25 - < 200 mg/kg	Rat	Study report (2001)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2012)	OECD Guideline 402
79-10-7	acide acrylique				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	cutanée	ATE 1100 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

#### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (méthacrylate de méthyle; méthacrylate de n-butyle; résine époxy (Mn ≤ 700); 2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, phosphate; Zinc methacrylate; 1,3-bis[12-hydroxy-octadecamide-N-methylene]-benzene; Octadecanoic acid, 12-hydroxy-, reaction products with ethylenediamine; Silicone acrylate)

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1625 Colle structurale - 1624 résine

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1624

Page 12 de 19

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (méthacrylate de méthyle; méthacrylate de n-butyle; acide méthacrylique)

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

#### Expériences tirées de la pratique

Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Autres informations

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
80-62-6	méthacrylate de méthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 79 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1400
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 110 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 69 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1300
	Toxicité pour les poissons	NOEC 9,4 mg/l	35 d	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 37 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 3162 mg/l ( )	3 h	Boue activée	Publication (2008)	ISO 8192

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1625 Colle structurale - 1624 résine

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1624

Page 13 de 19

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
97-88-1	méthacrylate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 11 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Study report (1993)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 31.2 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (1998)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 25.4 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1998)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1.1 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (1998)	OECD Guideline 211
79-41-4	acide méthacrylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 833 mg/l	96 h	Scophthalmus maximus	Publication (2001)	other: OSPAR Protocols on Methods for th
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 54 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report, unpublished, cover page mi	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 130 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1300
	Toxicité pour les poissons	NOEC 10 mg/l	35 d	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 53 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 13500 mg/l ( )	3 h	Boue activée	Publication (2008)	ISO 8192
52628-03-2	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, phosphate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 112 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (2013)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 120 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (2013)	OECD Guideline 201
13189-00-9	Zinc methacrylate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 2.1 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r ca. 0.56 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 ca. 8.7 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
38668-48-3	1,1'-(p-tolyimino)dipropan-2-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 17 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (1984)	other: Guideline F.1.1. of UBA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 245 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2012)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 28.8 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1999)	OECD Guideline 202

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1625 Colle structurale - 1624 résine

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1624

Page 14 de 19

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
100545-48-0	Octadecanoic acid, 12-hydroxy-, reaction products with ethylenediamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 > 10 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (2013)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (2013)	EU Method C.3
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 > 10 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (2013)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC >= 10 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (2018)	OECD Guideline 211

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
80-62-6	méthacrylate de méthyle	1,38
97-88-1	méthacrylate de n-butyle	2.99
79-41-4	acide méthacrylique	0.93
52628-03-2	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, phosphate	1 - < 2.72
13189-00-9	Zinc methacrylate	< 0.3
38668-48-3	1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol	2.1
100545-48-0	Octadecanoic acid, 12-hydroxy-, reaction products with ethylenediamine	>= 5.86
79-10-7	acide acrylique	0,35

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
97-88-1	méthacrylate de n-butyle	70		J. Fish Board Can. 3
100545-48-0	Octadecanoic acid, 12-hydroxy-, reaction products with ethylenediamine	56.23	not specified	Other company data (

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080410 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1625 Colle structurale - 1624 résine

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1624

Page 15 de 19

de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

#### Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMOd)

080410 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMOd)

080410 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1133
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ADHÉSIFS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	640D
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

### Transport fluvial (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1133
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Adhésifs
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1625 Colle structurale - 1624 résine

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1624

Page 16 de 19



Code de classement: F1  
 Dispositions spéciales: 640D  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité exceptée: E2

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1133  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ADHESIVES  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: -  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité exceptée: E2  
 EmS: F-E, S-D

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1133  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ADHESIVES  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
 Passenger LQ: Y341  
 Quantité exceptée: E2  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1625 Colle structurale - 1624 résine

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1624

Page 17 de 19

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

#### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 85.56 % (881.268 g/l)

##### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV): &lt; 3 %

Classification des liquides de nature à polluer les eaux: B - Liquides, qui ne polluent les eaux qu'en grande quantité.

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs, OPAM: Dangers physiques: 20000 kg

(UE) EINECS/ELINCS/NLP: oui

(RC) TCSI: non

(NZ) NZIoC: non

(USA) TSCA: non

(CDN) DSL: non

(ROK) KECI/ECL: non

(RP) PICCS: non

(JP) MITI: non

(CHN) IECSC: non

(AUS) AIIC: non

(CDN) NDSL: non

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

#### Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë, catégorie de danger 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1625 Colle structurale - 1624 résine

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1624

Page 18 de 19

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1C  
 Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2  
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1  
 Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2  
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1  
 Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B  
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3  
 Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1  
 Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2  
 Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3  
 Aquatic Chronic 4: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 4  
 CLP: Classification, labelling and Packaging  
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
 UN: United Nations  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 DNEL: Derived No Effect Level  
 DMEL: Derived Minimal Effect Level  
 PNEC: Predicted No Effect Concentration  
 ATE: Acute toxicity estimate  
 LC50: Lethal concentration, 50%  
 LD50: Lethal dose, 50%  
 LL50: Lethal loading, 50%  
 EL50: Effect loading, 50%  
 EC50: Effective Concentration 50%  
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
 NOEC: No Observed Effect Concentration  
 BCF: Bio-concentration factor  
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 EmS: Emergency Schedules  
 MFAG: Medical First Aid Guide  
 IATA: International Air Transport Association  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 IBC: Intermediate Bulk Container  
 VOC: Volatile Organic Compounds  
 SVHC: Substance of Very High Concern

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225                    Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H226                    Liquide et vapeurs inflammables.  
 H300                    Mortel en cas d'ingestion.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**1625 Colle structurale - 1624 résine**

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1624

Page 19 de 19

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*